

8 (2025)

1

Congrès de fondation de l'AIGF
(Association Internationale de Géographie Francophone)

*La géographie francophone au défi
du monde contemporain*

Vol. 1

Dirigé par

Dino Gavinelli et Pape Sakho

EDITORIAL

La géographie francophone au défi du monde contemporain 9
Dino Gavinelli - Pape Sakho

ACTES DU CONGRÈS DE FONDATION DE L'AIGF
RABAT, 13-15 JUIN 2023

Patrimoine et métropole: enjeux d'aménagement à Montpellier (France) 15
Régis Keerle - Laurent Viala

Patrimoine et enjeux de développement des petits centres ruraux: 31
exemple du centre d'Ighoud
Abdelilah Abdouh - Abderrahim Benali

Défis et menaces de la patrimonialisation de l'espace maritime 49
gabonais: cas des Aires Marines Protégées
Aline Joëlle Lembe Bekale

Étude de la réciprocité des territoires urbains et ruraux à travers 63
l'agriculture dans la province de l'Estuaire au Gabon
Leticia Nathalie Sello Madoungou Nzé

- Transports publics et urbanisme au Grand Rabat: en quête
d'une gestion équilibrée entre urbanisation et mobilité 87
Ikrame Laadssi - Mohamed Hanzaz
- Quid des marchés de l'eau dans le Ferlo sénégalais? Cas des communes 103
de Barkedji et Dodji
Abdoulaye Diagne

OTHER CONTRIBUTIONS

- Interlinking Socio-Economic and Environmental Factors Driving 123
Biodiversity Loss in Vhembe Biosphere
*Henry Nuwarinda - Samuel Adewale Adelabu - Abel Ramoelo
Olufemi Sunday Durowoju - Colbert Mutiso Jackson - Katlego Mashiane*
- Asinara e la territorializzazione negata. Ovvero, come un uso 147
improprio del linguaggio può cancellare la memoria
Marco Nocente - Elena dell'Agnese
- Finanziarizzazione e mercati urbani in chiave di *low geopolitics*: 163
considerazioni sul caso Milano
Alberto Bortolotti - Matteo Bolocan Goldstein

Défis et menaces de la patrimonialisation de l'espace maritime gabonais: cas des Aires Marines Protégées

Aline Joëlle Lembe Bekale

Centre d'Études et de Recherche en Géosciences Politiques et Prospective (CERGP), Université Omar Bongo, Libreville (Gabon)

DOI: <https://doi.org/10.7358/gn-2025-001-lema>

ABSTRACT

Challenges and Threats to the Patrimonialization of Gabon's Maritime Space: The Case of Marine Protected Areas

This article looks at the protection of Gabon's marine ecosystem through the creation of Marine Protected Areas (MPAs). Despite their uniqueness, MPAs are currently facing a lack of full support from local communities, who are critical of policies that are essentially focused on conservation. The article highlights the challenges and threats posed by the development of maritime heritage, given the government's stated ambition to secure the sites identified for protection. The development of this work required a methodological approach based on the consultation of available documentary resources and the collection of field data from observations and exchanges with twenty-five stakeholders. The initial results show that the creation of MPAs reflects a clear political will to secure and appropriate the maritime domain. However, the heritage approach, which since then has been limited to conservation aspects, must now go beyond this framework and extend to the construction of a cultural identity based on attachment to marine heritage.

Keywords: patrimonialisation; maritime space; marine protected areas; Gabon.

Mots clés: patrimonialisation; espace maritime; aires marines protégées; Gabon.

1. INTRODUCTION

Le Gabon est un pays d'Afrique centrale qui dispose d'une ouverture sur l'océan Atlantique avec une côte longue de 955 km et d'un domaine maritime de 191.944 km². Cette localisation qui lui confère une biodiversité riche et remarquable a permis aux autorités d'ériger certains écosystèmes en patrimoine. En effet, les mutations enregistrées dans le rapport à l'environnement des politiques internationales et nationales ont encouragé de nombreux États côtiers à patrimonialiser plusieurs portions de la mer et du littoral. La patrimonialisation ou le processus de mise en patrimoine d'un bien ou d'un lieu intéresse la géographie sociale qui analyse le phénomène sous l'angle territorial (Péron et Guillaume 2022). Appliquée à la mer, la patrimonialisation consiste donc à identifier et ériger ces portions de territoires maritimes en patrimoine ou ressource, disposant d'une valeur collective reconnue par des institutions nationales et/ou internationales. Au Gabon, l'intérêt pour la sauvegarde du patrimoine marin est de plus en plus grandissant dans la mesure où, il s'est concrétisé par la création de plusieurs Aires Marines Protégées (AMP) ou Aires Protégées Aquatiques (APA). Actuellement, la lecture de la patrimonialisation de l'espace maritime à travers les AMP répond essentiellement au besoin de conservation de la biodiversité marine et littorale.

L'attention accordée au patrimoine marin est liée aux changements territoriaux intervenus dans la réorganisation des espaces marins et littoraux spécifiques, reconnus, protégés et valorisés pour leur potentiel naturel et leur biodiversité exceptionnelle. Dans ce sens, traiter du patrimoine marin est l'occasion de se focaliser sur:

ce que l'homme n'a pas ou peu modifié, en même temps qu'il prenait possession des "lieux" et repoussait la limite de l'œkoumène. Dès lors, le processus de mise en patrimoine de la nature ne porte pas sur ce que l'humain a édifié, mais sur ce que l'humain n'a pas ou peu touché. (Bouisset et Degremont 2013, 2)

Dans ce contexte, le présent article vise une valeur patrimoniale heuristique des APM gabonaises au regard des défis relatifs à leur sécurisation et à leur appropriation. Car, pendant longtemps, le Gabon s'est davantage investi à exploiter les ressources continentales telles que la forêt et les mines, ne présentant que peu d'intérêt pour la mer à l'exception de l'exploitation pétrolière. De même, les premiers parcs nationaux étaient terrestres, créés en 1967 pour le premier, montrant ainsi l'attachement du pays à préserver cette partie. Les défis liés à la mer ces dernières années révèlent qu'il faut

considérer le territoire gabonais dans son ensemble, incluant les domaines terrestre et maritime, formant un vaste et unique patrimoine.

Si le fait de consacrer plusieurs sites en AMP montre l'ambition de l'État gabonais à considérer les espaces marins et littoraux comme un patrimoine, leur existence exclusivement centrée sur les aspects de conservation crée toutefois, des incompréhensions qui tendent à fragiliser les efforts des autorités publiques en matière de sécurisation et d'appropriation de ces territoires stratégiques. Au regard de leur singularité et des objectifs auxquels elles sont assignées, les AMP posent le problème de légitimité auprès des communautés locales, confrontées à la limitation de leurs activités. Une situation qui affaiblit les efforts en matière de patrimonialisation de l'espace maritime impulsés par les pouvoirs publics.

En outre, un autre problème soulevé par la patrimonialisation de l'espace maritime est le fait d'occulter la valeur d'identité culturelle dans les politiques de conservation. Pourtant, la démarche qui consiste à considérer une vision multiscale devrait être prônée par rapport aux opportunités multiples qu'offrent les AMP, en tant qu'outils de construction d'une identité culturelle. L'attachement à la culture patrimoniale est susceptible de contribuer à la valorisation du patrimoine marin dans le cadre du développement durable des territoires littoraux notamment, en l'intégrant dans une vision plus dynamique et sous des formes nouvelles. Au vu de ce qui précède, en quoi la patrimonialisation de l'espace maritime constitue-t-elle un réel défi pour le Gabon? Quelle est la place accordée aux communautés locales pour asseoir une identité maritime, permettant d'affronter les menaces de sauvegarde des AMP?

2. MÉTHODOLOGIE

L'élaboration de ce travail a nécessité la consultation des documents scientifiques et juridiques. En effet, l'ouvrage de Pottier *et al.* (2017) a permis de se rendre compte des potentialités physiques et biologiques du domaine maritime gabonais. L'article de Bignoumba et Lembe (2019) a permis de saisir le concept de hiérarchisation de l'espace maritime gabonais et ses différents usages. La consultation des textes juridiques de référence a été d'un grand apport: le décret n° 00161/PR du 31/05/2017 portant création d'Aires Protégées Aquatiques en République Gabonaise et l'ordonnance n° 6/2002 du 22 août 2002 sur la création des parcs marins ont montré l'intérêt d'ériger la mer gabonaise en patrimoine.

Les informations issues de la documentation ont été confrontées aux données recueillies sur le terrain. Le travail de terrain qui s'est déroulé entre janvier et mai 2023 a consisté à faire des observations directes dans les parcs d'Akanda, Mayumba et Pongara et à mener 25 entretiens semi-directifs. 5 interviews ont concerné les agents de l'administration publique: 2 de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), 2 de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) et 1 du Conseil National de la Mer (CNM). Ces entretiens ont permis de cerner les défis et les menaces des AMP. Les communautés locales représentées par 20 personnes résidant à proximité des trois AMP citées précédemment ont clairement manifesté leur frustration à propos des politiques de conservation qu'elles jugent excessives.

Les données recueillies sur le terrain ont été traitées à partir d'une codification manuelle qui a permis de trier le corpus d'entretiens et de parvenir à dégager plusieurs concepts en l'occurrence: sécurisation, appropriation, identité maritime, culture maritime et gestion concertée.

À l'issue du traitement des données, les principaux résultats montrent la détermination du Gabon à sécuriser et à s'approprier le patrimoine maritime. Ces défis impliquent la construction d'une réelle identité culturelle permettant l'attachement au patrimoine marin de toutes les parties prenantes.

3. D'IMPORTANTES DÉFIS RELATIFS AU PATRIMOINE MARITIME

La convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO 1972) recommande fortement aux États signataires de protéger sur leur territoire, les monuments et les sites reconnus dont la sauvegarde concerne l'humanité dans son ensemble. Les États membres sont donc tenus de respecter les obligations de ce texte juridique en localisant, délimitant et valorisant le patrimoine naturel, en l'occurrence les AMP. Cette disposition donne la possibilité aux pays d'identifier les sites potentiels ainsi que leur rôle dans la conservation de la biodiversité. Leur choix comme patrimoine naturel répond aux prérogatives de l'État à garantir la protection et le respect des normes de conservation et de restauration des milieux spécifiques, disposant un grand intérêt pour l'environnement et les ressources. Les AMP vues ici comme patrimoine naturel s'assimilent aux écosystèmes marins et littoraux singuliers, d'où l'intérêt de les sécuriser.

3.1. *Les AMP: outils de sécurisation du patrimoine maritime*

Le patrimoine maritime, dans le cas présent les AMP, joue un rôle déterminant dans la définition de la souveraineté territoriale. En effet, un des usages de la notion de territoire est celui “d’attribut de l’État, dans une approche géopolitique des relations internationales. Dans cette perspective, le territoire est une surface contrôlée, encadrée et organisée par un État” (Thémines 2011, 14). L’approche territoriale permet de considérer le patrimoine comme porte d’entrée afin d’apprécier les AMP dans leurs différentes facettes.

Pour appréhender les AMP dans leur globalité, il importe de considérer l’aspect sécuritaire car, la puissance d’un État se mesure par sa capacité à sécuriser son territoire. Dans ce sens, “les AMP sont considérées comme étant des territoires sous juridiction étatique puisque leur création est d’abord une décision purement politique, stratégique et conversationniste”, souligne Davy un agent de la DGEPN. Ces territoires attestent de l’affirmation de la souveraineté de l’État à les gouverner, les aménager et globalement de les sécuriser. Les défis de sécurisation du patrimoine maritime permettent de mettre en évidence le rôle majeur des AMP et ce qu’elles représentent en termes de territoire de souveraineté étatique (*Fig. 1*).

“L’importance de sécuriser les AMP est aujourd’hui une exigence si le Gabon souhaite avoir le plein contrôle de son espace maritime” affirme le secrétaire permanent du Conseil National de la Mer. Le Gabon possède de nombreuses ressources énergétiques et halieutiques qui constituent un fort avantage économique et écologique et qui méritent d’être sécurisées. La sécurisation des ressources marines renvoie aux mécanismes et dispositifs mis en place par l’État pour permettre leur exploitation rationnelle et durable. Ces mécanismes et dispositifs permettent la mise à disposition des moyens visant à limiter la surexploitation ainsi que l’exploitation illégale des ressources.

Sur ces aspects, le parc national de Mayumba possède un dispositif de contrôle mis en place afin de le sécuriser. Pour assurer ses missions régaliennes, ce dernier est dirigé par un conservateur principal, assisté d’un conservateur adjoint, de vingt et un éco-gardes affectés principalement aux missions de surveillance et de lutte anti-braconnage, d’un pilote de bateaux, d’une assistante technique des opérations, d’un comptable, d’un secrétaire et d’une technicienne de surface. La mise en œuvre de la politique territoriale de conservation implique de fait, un travail de collaboration avec les gestionnaires (conservateurs et éco-gardes) et les

autorités de tutelle pour la surveillance des AMP localisées au niveau des frontières notamment. Le parc national de Mayumba et la réserve du Gand sud situés à l'extrême sud-ouest du Gabon, à la frontière congolaise, sur la façade Atlantique méritent une surveillance accrue dans la mesure où, leur gestion exige l'implication de plusieurs États.

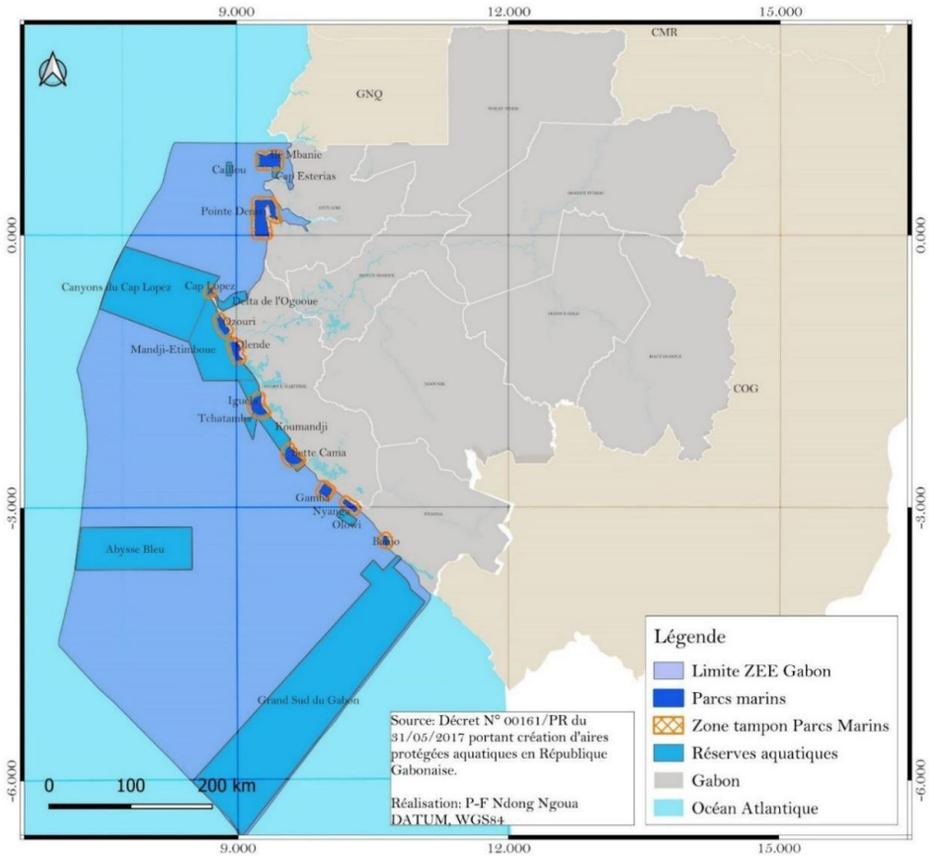


Figure 1. – Les territoires à sécuriser.
Source: décret n° 00161/PR du 31/05/2017
portant création d'Aires Protégées Aquatiques en République Gabonaise.

Enfin, les AMP sont à sécuriser pour ce qu'elles possèdent, à savoir, les ressources fauniques et floristiques remarquables. Les AMP gabonaises disposent globalement d'une diversité d'espèces estimées à 190 espèces de

mammifères (dont la plus forte concentration d'éléphants en Afrique), 70 espèces de reptiles, plus de 600 espèces d'oiseaux (présentes uniquement en Afrique centrale ou endémique au Gabon), plus de 800 espèces d'arbres, de vastes paysages de mangroves et plusieurs variétés d'orchidées (Petit Futé 2016). Au regard de ces richesses, ces territoires méritent d'être sécurisés pour devenir de véritables patrimoines.

L'idée de sécurisation trouve tout son sens vu que le patrimoine marin est soumis à une gouvernance adaptée et impulsée par l'État. La sécurisation des AMP dans le contexte gabonais, bien que bénéficiant d'un statut particulier atteste de la souveraineté étatique et répond aux ambitions des pouvoirs publics à mieux les contrôler. Parvenir à les sécuriser permet de limiter les activités interlopes récurrentes le long des côtes gabonaises entre autres la pêche illégale, l'immigration clandestine et la piraterie (Lembe Bekale 2023). La sécurisation du patrimoine marin qui témoigne de la souveraineté de l'État vise particulièrement son appropriation.

3.2. L'appropriation du patrimoine maritime, un défi majeur

Le processus de patrimonialisation du domaine maritime gabonais a été lancé lors du sommet de la Terre en 2002 à Johannesburg lorsque le président de la République Gabonaise, feu Omar Bongo Ondimba annonce la création d'un réseau de 13 parcs nationaux (3 marins et 10 terrestres) pour la conservation des espaces naturels, riche en biodiversité. Aussi, sur la base des résultats d'évaluations botanique, faunique et socio-économique effectués par des équipes de la Direction de la Faune et de la Chasse, du Wildlife Conservation Society (WCS) et du World Wide Fund for Nature (WWF), plusieurs sites d'intérêts faunistiques et floristiques majeurs ont été classés en deux catégories en l'occurrence les parcs marins et les parcs terrestres.

Ensuite, en 2004, pour affirmer son attrait d'appropriation du patrimoine marin, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) est créée pour remplir les missions de police, d'expertise et de soutien à la politique des AMP. L'ANPN en tant qu'outil technique du Ministère de l'Environnement est désignée comme gestionnaire des AMP, pouvant inciter et faciliter la cohésion du plus grand nombre en matière de protection du patrimoine marin.

Enfin, en 2017, la patrimonialisation de l'espace maritime s'est renforcée avec la création de 9 autres parcs marins et 11 réserves aquatiques.

L'article 2, du décret n° 00161/PR du 31/05/2017 portant création d'Aires Protégées Aquatiques en République Gabonaise précise que les parcs marins s'étendent sur une surface totale de 1.731 km² et les onze réserves aquatiques sur 51.028 km², le tout couvrant une étendue de 26,2% des eaux marines sous juridiction gabonaise. Ces politiques très volontaristes montrent l'ambition de l'État gabonais à faire de l'espace maritime un réel patrimoine dont il faut s'approprier, bien que cette stratégie vise essentiellement la conservation de la biodiversité.

4. LE DÉBAT AUTOUR DES AIRES MARINES PROTÉGÉES GABONAISES

La conservation du patrimoine marin est particulièrement nécessaire pour l'identité culturelle des communautés côtières. Elle engage pour cela des décisions politiques non seulement en matière de durabilité des ressources mais aussi en termes d'appartenance et d'identité maritime. Les efforts consentis en matière de patrimonialisation des espaces maritimes font face toutefois à de controverses qui appellent à des ajustements concertés.

La patrimonialisation de l'espace maritime gabonais qui a eu pour effet la mise en place des AMP devrait dépasser le seul volet de la conservation. Elle doit être plus globale et parvenir à connecter les espaces maritimes et terrestres d'une part ainsi que veiller à forger une identité maritime. Ce point de vue a été défendu par plusieurs scientifiques dans l'objectif d'associer au territoire l'idée d'appartenance. Dans cet élan, l'appropriation des AMP adhère autant à la relation culturelle qu'un individu ou un groupe entretient avec un ensemble de lieux et d'espaces, qu'à la relation de pouvoir par laquelle l'individu ou le groupe développe une capacité d'aménager et d'ordonner un espace (Thémines 2011). C'est pourquoi les AMP doivent constituer des passerelles de connexion entre les territoires terrestre et maritime longtemps pris isolément. En effet, jusqu'aujourd'hui plusieurs gabonais ont du mal à s'identifier à la mer et définissent leur pays simplement en considérant la partie continentale. C'est dire que culturellement la mer n'est pas ancrée dans les mœurs, les habitudes et donc occultée de la conception du territoire national. Actuellement, le patrimoine marin avec tout ce qu'il regorge comme potentialités n'est pas enseigné dans les programmes scolaires, au primaire, au collège et au lycée. De fait, la superficie du pays est toujours réduite aux 267.667 km². Or, en considérant le domaine maritime

qui s'étend sur 191.944 km² et en l'additionnant à l'étendue terrestre, le territoire gabonais totalise une superficie de 459.611 km². L'objectif des AMP doit pouvoir façonner une identité maritime longtemps restée en état de léthargie.

Avec l'évolution des rapports à l'environnement, les AMP apparaissent comme des outils de représentation et d'acquisition de l'identité maritime, ce que Bignoumba (1998) désigne par culture maritime. Dans ce sens, elles peuvent être vues comme des territoires par lesquels s'établissent ou naissent une conscience maritime impliquant une appropriation à la fois mentale et culturelle de la mer. La démarche suggérée qui consiste à connecter le domaine maritime au domaine terrestre par le biais de parcs nationaux littoraux particulièrement, rejoint celle préconisée par Petit (2019, 17) qui considère que la "création d'aires marines protégées se déroule dans un contexte de redéfinition du rapport à la nature, qui ne cherche plus à obstruer le développement économique mais à le valoriser". Dans cette perspective, le rapport à la mer reste l'un des marqueurs de l'identité maritime, souvent oubliée ou niée.

L'édification d'AMP est de fait, une avancée majeure dans le processus de redéfinition ou reconfiguration de la carte du Gabon impliquant les parties terrestre et maritime. Car, faisant partie intégrante du territoire national, les AMP participent à la nouvelle représentation cartographique et mentale du Gabon. Ainsi, le rapport au territoire, mieux, à la mer permet de forger une identité maritime, le patrimoine marin étant considéré comme un facteur identitaire admettant une cohésion interne des populations. En somme, la construction d'une identité maritime permet de reconnaître la mer, les AMP comme patrimoines et renforcer les liens entre les communautés riveraines des AMP avec leurs territoires et leurs traditions. Les AMP doivent donc être considérées comme des outils de valorisation des traditions et des pratiques maritimes.

L'appropriation du patrimoine maritime a pour conséquence directe l'expansion spatiale des étendues patrimonialisées qui a bousculé les logiques de représentation et de gestion des espaces naturels (Bouisset et Degremont 2013). Pour ces deux auteurs, les aspects relatifs à la conservation défendus par les AMP sont suffisamment mis en exergue, alors que les représentations sociales et culturelles qui constituent la base du processus de patrimonialisation de la nature restent encore à explorer. L'extension spatiale des lieux à patrimonialiser pose toutefois problème en termes de fonctionnement territorial. En effet, la patrimonialisation du domaine maritime qui s'est traduite par la mise en place des AMP s'est

accompagnée d'une réorganisation des espaces marins et littoraux. Ce réaménagement spatial intervient longtemps après que les activités traditionnelles comme la pêche et l'exploitation pétrolière se soient installées. La difficulté vient du fait que l'expansion spatiale relative aux étendues patrimonialisées vient bouleverser les habitudes des communautés locales établies depuis plusieurs décennies.

Or, une nouvelle structuration spatiale implique des plans de gestion élaborés par des mécanismes de cogestion ou de gestion participative pour être acceptée par tous afin d'éviter des incompréhensions. Cela occasionne par la suite un changement de paradigme qu'il faut nécessairement admettre. La réorganisation de l'espace entraîne également un accès réglementé et une limitation d'activités anthropiques au sein et à proximité des AMP (pêche, exploitations forestière et minière, tourisme, etc.). Elle soulève donc le problème de la gestion du domaine maritime et de ses ressources.

Mais, la politique de patrimonialisation de ces territoires ne peut prendre forme que si toutes les parties prenantes sont considérées, en l'occurrence l'État, les ONG ainsi que les communautés locales. Les communautés locales considérées comme détentrices des savoirs traditionnels sont de plus en plus impliquées dans la gestion des AMP puisqu'elles sont vues comme actrices centrales dans le processus de patrimonialisation. D'ailleurs, leur statut et leur place capitale sont davantage reconnus dans la perspective d'intégration d'un site protégé et son environnement social (Brumann 2021). Ce point de vue est également admis par Débarieux et Hertz (2020) étant donné qu'ils rappellent que le rôle essentiel des communautés locales est consenti dans la Convention de 2003, qui prévoit qu'elles soient associées à la démarche de patrimonialisation. Ainsi, bien que la patrimonialisation impose des restrictions, "les communautés vivant traditionnellement dans ces espaces ne doivent plus être marginalisées" atteste Maurice, un habitant vivant à proximité du parc d'Akanda. Des activités comme la pêche et le tourisme durables dans les sites maritimes patrimonialisés peuvent générer d'importants revenus pour les populations côtières particulièrement.

Aussi, nombreux sont les États côtiers qui ont renforcé la préservation de leurs espaces littoraux et marins par le biais des AMP. À ce titre, la définition de la politique gabonaise en matière d'Aires Protégées Aquatiques devrait rejoindre celle préconisée par Petit (2019) qui estime que leur création se déroule dans un contexte de redéfinition du rapport à la nature, qui ne cherche plus à obstruer le développement économique mais à le valoriser. C'est pourquoi les communautés locales sont de plus

en plus associées aux politiques de gestion des aires protégées ou dans le processus de patrimonialisation.

Néanmoins, lorsque les autorités tendent à imposer leurs choix, il y a généralement des résistances de la part des communautés locales. Pour parvenir à une efficacité de ces stratégies, il est nécessaire de contextualiser les standards internationaux en matière de conservation de l'environnement pour que les AMP ne soient plus considérées comme un obstacle mais plutôt comme un outil de développement économique durable. Pour les communautés installées antérieurement aux AMP, l'important n'est pas de leur interdire leurs activités de subsistance mais de les accompagner progressivement à s'accommoder à la nouvelle vision des autorités. Pour cela, un travail conjoint avec les populations locales et la mise en place d'un système de compensation pour les promoteurs dont les activités sont impactées peut aider à améliorer les usages. Le parc de Mayumba par exemple abrite une végétation exceptionnelle et dispose des potentialités remarquables. Il constitue une des zones les plus importantes au monde pour la reproduction des tortues luths (*Demochelys cortacea*) et un hot-spot pour la reproduction des baleines à bosse (*Megaptera noviangliae*) en Afrique centrale. Il accueille également les dauphins à bosse de l'Atlantique dont les groupes les plus importants ont été observés (Abitsi *et al.* 2016). Ce potentiel peut susciter le développement d'une activité touristique durable, impliquant les communautés locales qui vivent autour de cette aire protégée (Fig. 2).

Pour une meilleure valorisation du patrimoine marin au Gabon, il est nécessaire de dépasser la dimension institutionnelle qui admet simplement la conservation. En effet, les pouvoirs publics doivent se servir du patrimoine maritime pour soutenir une identité collective et tirer des avantages économiques de ces territoires. D'autant plus que, le patrimoine est considéré comme étant un objet qui se communique, qui se montre, qui se visite dans un but touristique, de loisirs, mais aussi de lien identitaire culturel (Bouisset et Degrémont 2013). Autrement dit, les populations qui habitent à proximité des AMP doivent être associées dans le développement d'une activité écotouristique par exemple. L'écotourisme qui présente beaucoup de potentiels est susceptible de faire connaître les AMP auprès des gabonais mais aussi au-delà des frontières du pays. Bien que les flux des touristes, la capacité hôtelière et la contribution aux finances publiques indiquent que le tourisme demeure encore une activité marginale, contribuant à 4% du PIB, quelques opérateurs privés investissent dans ce secteur et en font aujourd'hui un 'tourisme de luxe'.

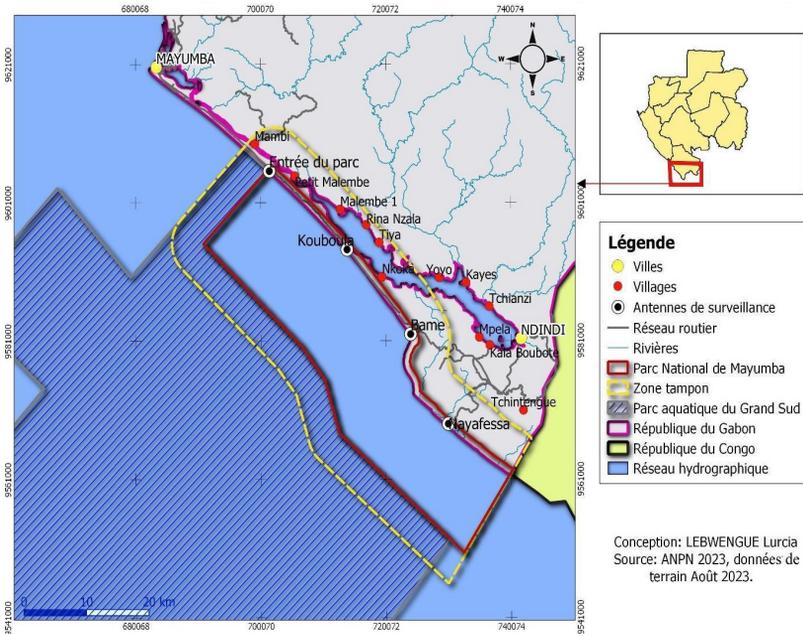


Figure 2. – Présence des communautés locales autour du parc aquatique du Grand Sud.
Sources: Agence Nationale des Parcs Nationaux / Données de terrains, 2023.

5. CONCLUSION

La présente étude qui s'est penchée sur la patrimonialisation du domaine maritime gabonais avait pour objectif de mettre en exergue les défis et les menaces des Aires Marines Protégées. En termes de défis, il ressort que les espaces patrimonialisés méritent d'être sécurisés et appropriés au regard de leurs potentialités diverses et variées. Toutefois, la patrimonialisation de l'espace maritime actuellement bornée au stade de conservation n'a pas permis de développer une véritable identité culturelle maritime chez les populations gabonaises. Or, la patrimonialisation devait être analysée sous un aspect plus englobant, impliquant toutes les parties prenantes. Car, elle s'inscrit dans une démarche à la fois préventive et valorisante qui exige une gestion participative pour concilier les intérêts économiques, culturels et environnementaux. La patrimonialisation qui témoigne d'une volonté politique à contrôler l'espace maritime

s'aligne également au processus de renforcement de la gouvernance maritime et de la construction d'une identité nouvelle du pays axée sur l'attachement au patrimoine marin. Les AMP apparaissent ainsi comme des outils de représentation culturelle, d'acquisition de la culture maritime. Elles peuvent être considérées comme des lieux d'établissement d'une conscience maritime impliquant la protection d'espèces remarquables (végétaux, animaux, écosystème, etc.), la conception globale de la protection de l'environnement, incorporant le développement des activités économiques. Pour une valorisation du patrimoine marin, les AMP sont susceptibles de concilier les enjeux de protection et de durabilité des activités. De fait, leur mode de gouvernance nécessite que l'on associe les collectivités, les scientifiques, les communautés locales et les usagers afin de parvenir à des politiques plus concertées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abitsi, G., S. Leduc, M. Starkey, J.-B. Squarcini, et M. Bosch. 2016. *Parc national Mayumba plan de gestion 2016-2020*. Libreville (Gabon): WCS.
- Bignoumba, G.-S. 1998. "La pêche atlantique et les États de l'Afrique de l'Ouest, le cas du Gabon". *Noroi* 2 (12): 685-701.
- Bignoumba, G.-S., et A.J. Lembe Bekale. 2019. "La délimitation des zones de pêche maritime artisanale au Gabon: entre exigence étatique et réalité locale". *Revue Gabonaise d'Études Stratégiques et de Sécurité Maritimes* 2: 93-112.
- Bouisset, C., et I. Degrémont. 2013. "Patrimonialiser la nature: le regard des sciences humaines". *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement* hors-série 16: 1-15.
- Brumann, C. 2021. *The Best We Share: Nation, Culture and World-Making in the UNESCO World Heritage Arena*. New York - Oxford: Berghahn.
- Debarbieux, B., et E. Hertz. 2020. "La patrimonialisation et les politiques de l'échelle à l'UNESCO". *L'Espace géographique* 4: 289-302.
- Gabon. 2002. *Ordonnance n° 6/2002 du 22 août 2002 portant création des parcs marins*.
- Gabon. 2017. *Décret n° 00161/PR du 31/05/2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise*.
- Lembe Bekale, A.J. 2023. "Activités halieutiques et pétrolières sur le littoral gabonais: enjeux de l'exploitation des ressources et conflit spatial". *Revue Espaces Africains* 2: 27-41.
- Péron, F., et M. Guillaume. 2010. "Les logiques de construction du patrimoine maritime culturel: de l'émergence du concept à sa prise en compte dans les

- politiques territoriales”. *Colloque International “Patrimoine culturel et désirs de territoires: vers quels développements?”*, dirigé par L.S. Fournier, D. Crozat, C. Bernié-Boissard, et C. Chastagner, 103-116. Paris: L’Harmattan.
- Petit, A. 2019. “Les aires marines protégées ‘à la française’. Un enjeu de politique internationale”. *Bulletin de l’Institut Pierre Renouvin* 49: 161-171.
- Petit Futé. 2016. *Gabon, Sao Tomé et Principe, Petit Futé*. Paris: Les nouvelles éditions de l’Université.
- Pottier, P., Z. Menie Ovono, F.E. Faure, et G.-S. Bignoumba. 2017. *Les régions littorales du Gabon. Éléments de réflexion pour une planification stratégique du territoire*. Géolittomer (France) - Libreville (Gabon): LETG-Nantes - Raponda-Walker.
- Thémines, J.-F. 2011. “Le territoire en géographie; la géographie des territoires”. Dans *Savoir et savoir enseigner*, dirigé par J.-F. Thémines, 13-51. Toulouse: Presses Universitaires du Midi.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture). 1972. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture). 2003. *Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*.

Copyright (©) 2025 Aline Joëlle Lembe Bekale

Editorial format and graphical layout: copyright (©) LED Edizioni Universitarie



This work is licensed under a Creative Commons

Attribution-NonCommercial-NoDerivatives – 4.0 International License

How to cite this paper:

Lembe Bekale, A.J. 2025. “Défis et menaces de la patrimonialisation de l’espace maritime gabonais: cas des Aires Marines Protégées”. *Geography Notebooks / Quaderni di Geografia / Cahiers de Géographie / Cuadernos de Geografía* 8 (1): 49-62. <https://doi.org/10.7358/gn-2025-001-lema>